

**COMMUNE DE MANONCOURT EN WOEVRE**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 septembre 2021**



Présents : Eric Gruy, Patrick Hippert, , Isabelle Marchal, Alain Migot, Chantal Pierson, Cédric Vosgien, Clément Vuillaume.

Absents excusés : Marine Chartier, Anne Fleitz, Aurélie Giron

Procurations : de M. Chartier à Ch. Pierson, de A. Fleitz à I. Marchal. , de A. Giron à E.Gruy

**Renouvellement du contrat MMD54 (travaux routiers) :**

Le conseil municipal décide de renouveler le contrat avec MMD54 (Meurthe et Moselle développement) pour bénéficier des tarifs négociés pour les éventuels travaux routiers dans les années à venir par convention de groupement de commande.

**Renouvellement certification PEFC :**

Le conseil municipal décide de renouveler la certification PEFC pour les ventes de bois autres que les affouages. (PEFC certifie la gestion durable des forêts et rassemble autour d'une vision multifonctionnelle et équilibrée de la forêt dans 55 pays à travers le monde. Depuis 20 ans, PEFC France favorise l'équilibre entre les dimensions environnementales, sociétales et économiques de la forêt grâce à des garanties de pratiques durables)

**Motion fédération COFOR :**

Le conseil municipal décide de signer la motion de l'association nationale des communes forestières en protestation contre la réforme de l'ONF qui doit augmenter les tarifs de gardiennage et en même temps réduire le nombre des personnels en charge des communes.

**Travaux forestiers :**

Sur proposition de l'ONF, le conseil municipal décide de valider l'entretien de la parcelle 3j -devis de 3 630.00 euros HT pour du cloisonnement et du nettoyage de régénération.

**Prêt de la salle communale pour le foyer rural d'Avrainville :**

L'association du foyer rural d'Avrainville demande la salle communale de Manoncourt pour différentes activités que l'association programme pour cet hiver (leur propre salle va être indisponible plusieurs mois – transfert de la mairie pendant les travaux de leur bâtiment). Le conseil municipal décide de demander une participation financière de 4 € par séance pour couvrir les frais.

**CC2T - avis sur la CLECT :**

La commission locale d'évaluation des charges transférées a étudié le transfert suite à la reprise de la compétence eau. La CLECT a décidé de ne pas changer les attributions de compensation existantes avant le transfert de la compétence ; pour Manoncourt, c'est la valeur des heures de secrétariat imputées sur le budget général (500 euros) qui aurait dû être pris en charge par le budget de l'eau. Le prix de l'eau 2021 augmentera donc mécaniquement de 0.04 € pour rectifier.

**Vente parcelle peupliers Marizien :**

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite au droit de préférence sur la vente de la parcelle de peupliers de la gare (ZE34).

### **Urbanisme : noms de rues à préciser pour l'adressage :**

Dans le cadre du contrat avec la Poste pour la renumérotation et l'adressage, il y a nécessité de repreciser certains noms de rues (inexistant ou imprécis, ou similaires aux villages environnants).

Après discussion, le conseil municipal décide :

- Pour la route d'Andilly : « route du bois juré » à partir de la sortie de la place des marronniers.
- Pour le petit chemin : « chemin du pré Jauny » à partir du carrefour au pont.
- Pour la route de Tremblecourt : « route du chêne » à partir du pont – la place st Gérard ne concernant que la place coté puits.
- Pour tout le long de la route de Francheville : « route de Boyer »
- Pour le chemin de Rosières : «chemin du bois l'hérisson »
- Confirmation du « chemin de chaudé »

Les dénominations seront transmises et seront effectives uniquement lors de l'adoption de la nouvelle numérotation au printemps 2022 ; une réunion publique sera organisée en temps utile durant l'hiver.

### **Avancée des dossiers CC2T :**

Assainissement : les études préalables avancent, il manque une autorisation de passage sur terrains privés à Manonville pour finaliser la possibilité de raccordement au terrain retenu pour la STEP entre Manonville et Minorville.

Eau : installation prochainement d'un système UV pour désinfection de l'eau distribué.

**Relève compteurs d'eau : la relève chez les abonnés se fera sur les semaines 41-42-43 ; un conseiller municipal passera donc entre le 12 et le 26 octobre.**

(Rappel : toutes les questions sur la facturation ou le service eau et assainissement sont à adresser au service concerné de la CC2T via l'espace abonnés ou par téléphone référencés sur la facture reçu).

Terrouin : travaux de dégagement du Terrouin en cours, les propriétaires riverains ont tous reçus un courrier pour se positionner sur l'enlèvement ou non des bois qui seront sur place.

PLUI-h : information publique le 21 septembre à Manonville avec fond de carte et règlement complet (tous les habitants ont reçu une affichette)

Intramuros : la commune a adhéré au système d'information «Intramuros » via la CC2T, qui sera mis en place dans les mois à venir (communication d'informations diverses sur smartphone)

### **Questions et informations diverses :**

- Grippe aviaire H1N5 ; mise aux abris des volailles obligatoire -voir sur le site communal.
- Recensement INSEE : l'enquête chez les particuliers aura lieu du 19/01/2022 au 18/02/2022.
- Circulation dans le village : malheureusement, tous les jours, des véhicules traversent le village sans aucun respect du code de la route en ce qui concerne les limitations de vitesse, à toute heure....

Affouages : les affouagistes qui n'ont pas fini de rentrer leur bois doivent le faire très rapidement avant que les conditions météo soient défavorables.

